



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Détermination des ratios « promus-promouvables » dans le cadre de la procédure d'avancement de grade

DEL-2016-065

Numéro de la délibération : 2016/065

Nomenclature ACTES : Fonction publique, personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 27/06/2016

Date de convocation du conseil : 21/06/2016

Date d'affichage de la convocation : 21/06/2016

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Soizic PERRAULT

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Laurent BAIRIOT, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Jean-Pierre DUPONT par M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Annie GUILLEMOT par M. Michel GUILLEMOT, Mme Véronique LE BOURJOIS par M. Hervé JESTIN.

Était absente : Mme Madeleine JOUANDET.

Détermination des ratios « promus-promouvables » dans le cadre de la procédure d'avancement de grade

Rapport de Jacques PERAN

L'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée dispose, depuis février 2007, que "Le nombre maximum de fonctionnaires appartenant à l'un des cadres d'emplois ou corps régis par la présente loi, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, pouvant être promus à l'un des grades d'avancement de ce cadre d'emplois ou de ce corps est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique".

Ce taux de promotion s'analyse comme un ratio "promus sur promovables", c'est-à-dire la détermination d'un nombre de fonctionnaires qui, après application d'un pourcentage, peuvent être promus par rapport au nombre des fonctionnaires qui remplissent les conditions pour l'avancement (ancienneté de services effectifs, classement à un échelon minimum déterminé ...).

Par délibération en date du 4 juillet 2007 et après avis favorable du Comité Technique Paritaire, le Conseil Municipal a décidé de fixer à 100 % les ratios d'avancement promus-promouvables et de reconduire tacitement cette disposition chaque année.

Aujourd'hui, cette délibération doit être actualisée, principalement, pour intégrer des cadres d'emplois qui, en 2007, n'étaient pas présents au sein de la collectivité mais aussi pour modifier des grades dont l'appellation a changé.

Ainsi, considérant l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 13 juin 2016, les ratios d'avancement de grade à la ville de Pontivy sont proposés comme suit :

| FILIERE ADMINISTRATIVE | | |
|--|--|--------------|
| Grade | Grade d'avancement | Ratio |
| Attaché | Attaché principal | 100% |
| Attaché principal | Directeur | 100% |
| Rédacteur | Rédacteur principal de 2ème classe | 100% |
| Rédacteur principal de 2ème classe | Rédacteur principal de 1ère classe | 100% |
| Adjoint administratif de 2ème classe | Adjoint administratif de 1ère classe | 100% |
| Adjoint administratif de 1ère classe | Adjoint administratif principal de 2ème classe | 100% |
| Adjoint administratif principal de 2ème classe | Adjoint administratif principal de 1ère classe | 100% |

| FILIERE TECHNIQUE | | |
|--------------------------|-------------------------------------|--------------|
| Grade | Grade d'avancement | Ratio |
| Ingénieur | Ingénieur principal | 100% |
| Technicien | Technicien principal de 2ème classe | 100% |

| | | |
|--|--|------|
| Technicien principal de 2ème classe | Technicien principal de 1ère classe | 100% |
| Agent de maîtrise | Agent de maîtrise principal | 100% |
| Adjoint technique de 2ème classe | Adjoint technique de 1ère classe | 100% |
| Adjoint technique de 1ère classe | Adjoint technique principal de 2ème classe | 100% |
| Adjoint technique principal de 2ème classe | Adjoint technique principal de 1ère classe | 100% |

FILIERE POLICE

| Grade | Grade d'avancement | Ratio |
|---|---|--------------|
| Chef de service de police municipale | Chef de service de police municipale principal de 2ème classe | 100% |
| Chef de service de police municipale principal de 2ème classe | Chef de service de police municipale principal de 1ère classe | 100% |

FILIERE ANIMATION

| Grade | Grade d'avancement | Ratio |
|--|--|--------------|
| Animateur | Animateur principal de 2ème classe | 100% |
| Animateur principal de 2ème classe | Animateur principal de 1ère classe | 100% |
| Adjoint d'animation de 2ème classe | Adjoint d'animation de 1ère classe | 100% |
| Adjoint d'animation de 1ère classe | Adjoint d'animation principal de 2ème classe | 100% |
| Adjoint d'animation principal de 2ème classe | Adjoint d'animation principal de 1ère classe | 100% |

FILIERE CULTURELLE

| Grade | Grade d'avancement | Ratio |
|---|---|--------------|
| Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques | Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe | 100% |
| Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe | Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1ère classe | 100% |
| Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1ère classe | Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe | 100% |
| Adjoint du patrimoine de 2ème classe | Adjoint du patrimoine de 1ère classe | 100% |
| Adjoint du patrimoine de 1ère classe | Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe | 100% |
| Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe | Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe | 100% |

FILIERE MEDICO-SOCIALE

| Grade | Grade d'avancement | Ratio |
|--------------------------------|--------------------------------|--------------|
| ATSEM de 1ère classe | ATSEM principal de 2ème classe | 100% |
| ATSEM principal de 2ème classe | ATSEM principal de 1ère classe | 100% |

FILIERE SPORTIVE

| Grade | Grade d'avancement | Ratio |
|--------------|---------------------------|--------------|
|--------------|---------------------------|--------------|

| | | |
|--|--|------|
| Opérateur des Activités Physiques et Sportives | Opérateur qualifié des Activités Physiques et Sportives | 100% |
| Opérateur qualifié des Activités Physiques et Sportives | Opérateur principal des Activités Physiques et Sportives | 100% |
| Educateur des Activités Physiques et Sportives | Educateur des Activités Physiques et Sportive principal de 2ème classe | 100% |
| Educateur des Activités Physiques et Sportive principal de 2ème classe | Educateur des Activités Physiques et Sportive principal de 1ère classe | 100% |

Nous vous proposons :

- de fixer les taux d'avancement de grade comme énoncé ci dessus
- de reconduire tacitement cette disposition chaque année.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 28 juin 2016

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**